



LES DROITS DE L'HOMME

La liberté de croyance est tellement essentielle qu'elle fait partie de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'article 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme concerne directement la liberté religieuse et stipule notamment le droit de manifester sa religion et d'en changer. Mais ces droits paraissent bien loin pour des millions de chrétiens vivant dans plus d'une soixantaine de pays et qui subissent régulièrement les violations de ces articles.

Des droits bafoués :

- **Le droit de manifester sa religion :**

Dans de nombreux pays, comme en Egypte ou en Ouzbékistan, ce droit n'existe que pour les églises officiellement enregistrées et s'accompagne d'un contrôle strict de l'Etat et d'un grand nombre de restrictions. En Corée du Nord, il n'existe tout simplement pas.

- **Le droit de changer de religion :**

Dans la plupart des pays du Moyen-Orient, un musulman qui décide de devenir chrétien est considéré comme un traître et devient la honte de sa famille. C'est aussi le cas en Inde où les hindouistes qui deviennent chrétiens peuvent être violemment persécutés (battus, chassés de leur village...) Certains pays comme l'Algérie ont adopté des lois anti-conversion pour empêcher les gens de devenir chrétiens.

Article 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »